



## RÈGLEMENT 2024-2025

### 1) INSCRIPTION

Pour toutes inscriptions à l'École de Musique, une **adhésion de 60 euros** est demandée.  
Cette cotisation est demandée par famille.

### 2) RÉGLEMENT DES COURS

Le paiement des cours est annuel mais pour donner de la souplesse financière, des facilités de paiement sont possibles en **1, 3 ou 10 fois**. Ce tarif sera modifié en fonction du démarrage des cours.

Une **remise de 10%** sera effectuée pour une **inscription supplémentaire d'un enfant par famille** ou pour un **deuxième instrument**.

TOUT MOIS COMMENCÉ EST DÛ

### 3) ABSENCES

En cas d'absence du professeur, le cours sera rattrapé.

Il conviendra de s'entendre avec le professeur pour planifier les cours manquants en dehors du planning habituel.

### 4) LES COURS

La durée des cours est de 30 min à raison d'un cours par semaine.

À ces cours il faut rajouter 45 min de solfège, financé par les subventions de la mairie de SOLLIÈS-PONT et de la CCGV.

Les élèves doivent être ponctuels à leurs cours.

### 5) LES ÉVÈNEMENTS

Tout au long de l'année, l'École de Musique organisera des scènes ouvertes.

Chaque élève devra participer **obligatoirement** à une scène ouverte par an.

La participation au concert de Noël est **obligatoire**.

Pour toutes manifestations, des répétitions sont possibles. Vous serez informés par mail.

### 6) VACANCES ET JOURS FÉRIÉS

L'École de Musique sera fermée durant les vacances scolaires ainsi que certains jours fériés et ponts.

Pour toutes questions, le bureau est à votre disposition pour y répondre.

**Le président Jean-Marc CROCE**

NOM et signature de l'élève ou des responsables légaux pour les mineurs précédés de la mention « lu et approuvé »



École de Musique  
de la Vallée du Gapeau

## LIVRET D'INSCRIPTION 2024-2025

**École de Musique de la Vallée du Gapeau**

*Association à but non lucratif*

Avenue Marcel Pagnol

83210 Solliès-Pont

Mail : edm.vdg83@gmail.com

**Président** : Jean-Marc CROCE - 06 09 08 58 92

## DROIT À L'IMAGE 2024-2025

### AUTORISATION DU DROIT À L'IMAGE DE L'ÉLÈVE : .....

Conformément à l'article 372 du code civil, les pères et mères exercent en commun l'autorité parentale.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur\* ..... autorise / n'autorise pas\* l'École de Musique de la Vallée du Gapeau à produire des photos et/ou vidéos et à diffuser mon image ou l'image de mon enfant dans tous les supports de communication (site internet, journal, publications, réseaux sociaux...) sans contrepartie de quelque nature que ce soit.

\* rayer la mention inutile

NOM et signature de l'élève ou des responsables légaux pour les mineurs précédés de la mention « bon pour accord »

## GRILLE TARIFAIRE 2024-2025

Enseignement par semaine pour le premier élève d'une famille	Paiement mensuel 10 chèques	Paiement trimestriel 3 chèques	Paiement annuel 1 chèque
½ heure de cours individuel	63€	210€	630€
½ heure de cours individuel + 1 heure d'atelier	88€	293€	880€
½ heure d'éveil musical	30€	100€	300€
1 heure d'atelier seulement	50€	166,66€	500€
½ heure de cours individuel + 1 heure d'atelier piano ou guitare voix	93€	310€	930€
1 heure d'atelier piano ou guitare voix seulement	50€	166,66€	500€
Adhésion / Cotisation : <b>60€</b>			

## FICHE D'INSCRIPTION 2024-2025

### ÉLÈVE

NOUVEL ÉLÈVE

ANCIEN ÉLÈVE

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Sexe : Fille / Garçon

\* Y a-t-il un autre membre de la famille inscrit dans l'École de Musique : OUI  NON

Si OUI, Nom et Prénom de l'élève déjà inscrit : .....

### COORDONNÉES DE L'ÉLÈVE OU DES RESPONSABLES LÉGAUX

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Si élève mineur,

Nom et Prénom des responsables légaux : .....

Tél fixe : ..... Tél portable : .....

Email : .....

Personne à contacter en cas d'urgences :

Nom : ..... Prénom : .....

En qualité de : ..... Téléphone : .....

### SOUHAIT DE L'ÉLÈVE

· Instrument ou Atelier : Choix 1 : ..... Professeur : .....

Choix 2 : ..... Professeur : .....

· Solfège : OUI  NON  Dispensé par la direction  Professeur : .....

### RÈGLEMENT

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

*Paiement par chèques uniquement*

Mensuel /Montant :

Tarif famille 10% pour le 2e enfant

Trimestriel /Montant :

Tarif 2e instrument 10%

Annuel /Montant :

Adhésion / Cotisation 60€

Merci pour votre inscription à l'École de Musique de la Vallée du Gapeau